



Baisse des primes ? Réagir !

Des éleveurs ovins viande de l'Ouest s'adaptent à l'arrêt des CTE

Les Contrats Territoriaux d'Exploitation touchent à leur fin. Ils représentaient des financements conséquents dans bon nombre d'élevages ovins. Le plus souvent les Contrats d'Agriculture Durable comme la Prime Herbagère Agri-Environnementale ne les compenseront pas.

En parallèle, la nouvelle PAC continue à se mettre en place, avec la modulation et les prélèvements qui viennent rogner les aides du " 1er pilier ". A terme, l'entrée des nouveaux pays membres de l'Union, les pressions en faveur du développement de programmes européens non agricoles, incitent à anticiper une baisse des aides du 1er comme du 2nd pilier. Les charges vont par contre continuer à progresser, du fait notamment de la progression du prix de l'énergie, mais aussi de la remontée du prix des céréales.



Dans ce contexte plutôt défavorable, même si les perspectives restent correctes concernant le prix des agneaux, des adaptations sont nécessaires pour conforter la rentabilité des élevages ovins.

Ce document présente des projets, parfois déjà initiés, portés par des éleveurs du Réseau d'Elevage Ovin de l'Ouest. Même si une réduction des charges est parfois envisageable, par exemple par une meilleure valorisation de l'herbe, ou encore par une négociation plus serrée sur le prix de certains intrants, les gains envisageables par ce biais ne sont généralement pas à la hauteur des enjeux. La solution réside alors le plus souvent dans une augmentation des produits, plus facilement réalisable lorsque le CTE a été utilisé pour investir dans les bâtiments ou les équipements.

Les projets les plus nombreux sont donc ceux consistant à augmenter la productivité du troupeau ou de la surface, ou à agrandir la structure, quand

des opportunités existent. La recherche de plus-values par la sélection ou la vente directe est une autre possibilité, même si elle est plus difficilement généralisable. Enfin, la mise en place d'une activité de diversification, par exemple de nature touristique, est une solution à étudier en fonction des potentialités locales.

Les adaptations présentées n'intègrent pas d'évolution de la conjoncture, sur les produits comme sur les charges. Le découplage et la modulation des primes sont pris en compte. Les annuités générées par les croûts de cheptel ou autres investissements éventuels ont été calculées sans autofinancement ni prise en compte de subventions potentielles.





Augmenter le chargement...

Sans possibilité d'agrandissement, l'augmentation de l'effectif à surface constante est une adaptation retenue par 2 éleveurs du Réseau d'Elevage Ovin de

l'Ouest. Cela se traduit nécessairement par une intensification de la surface fourragère afin de maintenir l'autonomie de l'exploitation.

...en zone à faible potentiel...

Le premier élevage ne bénéficie pas d'un bon potentiel, bien que situé en " zone de plaine ". Il comprend 90 hectares, dont 20 ha de cultures, avec un troupeau de 380 brebis, soit un chargement de 5,5 brebis/ha de SFP. L'objectif de l'éleveur est de monter à 500 brebis, soit un chargement de 7 brebis/ha. Pour cela la fertilisation des prairies est augmentée, et 5 hectares de maïs ensilage sont introduits, avec un rendement potentiel de 8 TMS/ha. L'augmentation du troupeau est réalisée par croît interne, avec une productivité numérique de 1,5 agneau pour les brebis supplémentaires, contre 1,65 pour le troupeau de départ. La capacité initiale des bâtiments permet de loger les animaux en plus. L'éleveur a la possibilité de souscrire une prime herbagère, dans le cadre d'un CAD sur 54 hectares. Déduction faite de l'annuité couvrant le coût du croît interne du cheptel, cette adaptation permet de couvrir 85% du montant du CTE, pourtant d'un montant conséquent par rapport à la taille du troupeau.

Produits en +	20 610	Produits en -	1 050
156 agneaux	14 430	3 béliers	1 050
100 PB	1 000		
Réformes, laine	1 000		
Prime SCOP	430		
PHAE (CAD)	3 750		
Charges en -	-	Charges en +	9 040
		Concentrés	5 320
		SFP	1 800
		Frais d'élevage	1 920
Solde		10 520	
Solde/brebis suppl.		88	
Annuité hors autofinancement		2 000	
Arrêt CTE		10 000	
% CTE compensé		85 %	

...ou à bon potentiel

Le deuxième éleveur est également situé en zone de plaine, mais avec des sols d'un meilleur potentiel. La surface exploitée est de 48 hectares, dont 16 de cultures, avec un troupeau de 350 brebis. Le projet initial était une augmentation de 50 brebis compatible avec la capacité des bâtiments existants, mais cela ne permettait pas de compenser suffisamment la fin du CTE. Pour cela il faut monter le troupeau à 450 brebis, soit 14 brebis/ha de SFP. Ce niveau de chargement n'est pas exceptionnel dans le secteur.

L'intensification de la surface comprend également la réintroduction du maïs ensilage, dont le potentiel de rendement est proche de 12 TMS/ha, ce qui permet de limiter l'achat de concentrés. Cette augmentation de troupeau nécessite d'agrandir les bâtiments, mais après déduction des annuités elle permet de compenser plus de 70% de l'arrêt du CTE.

Produits en +	13 070	Produits en -	1 050
120 agneaux	11 040	3 béliers	1 050
80 PB	800		
Réformes, laine	830		
Prime SCOP	400		
Charges en -	-	Charges en +	5 320
		Concentrés	2 220
		SFP	1 600
		Frais d'élevage	1 500
Solde		6 700	
Solde/brebis suppl.		67	
Annuité hors autofinancement		2 200	
Arrêt CTE		6 300	
% CTE compensé		71 %	





Augmenter la structure

Cet éleveur situé en zone défavorisée a la possibilité de porter sa SAU de 89 à 104 hectares. Le projet comprend une progression du troupeau de 680 à 780 brebis et donc une stabilité du chargement. Il intègre la construction d'une 2ème bergerie permettant d'augmenter la part des brebis logées, d'aménager un local d'engraissement avec distribution automatique de concentré et de rentrer la totalité de la paille. Seule la part de la bergerie correspondant aux brebis supplémentaires a été prise en compte dans le chiffrage présenté. Après déduction des annuités finançant le croît interne du cheptel et le bâtiment, le solde dégagé par le projet permet de compenser les 2/3 du CTE. L'amélioration des conditions de travail du fait de la construction de la 2ème bergerie, permet de plus d'envisager une progression ultérieure des résultats techniques et économiques, compte tenu du niveau actuel de la productivité (1,1 agneau par brebis).

Produits en +	17 100	Produits en -	1 350
90 agneaux	8 510	3 béliers	1 350
90 PB	1 200		
Prime SCOP	280		
Réformes, laine	720		
DPU	1 250		
PHAE	5 140		
Charges en -	190	Charges en +	9 040
Bâches	190	Concentrés	2 770
		SFP	470
		Frais d'élevage	1 000
		Fermage	1 180
		Charges SCOP	1 040
		Mécanisation	900
Solde		8 580	
Solde/brebis suppl.		86	
Annuité hors autofinancement		3 350	
Arrêt CTE		7 970	
% CTE compensé		66 %	



Intensifier le troupeau...

Deux élevages du Réseau situés en zone herbagère ont choisi de recourir à la race Romane (INRA 401), afin de bénéficier de son niveau de prolificité et de sa capacité de désaisonnement. Le premier va ainsi faire coexister 2 troupeaux, la troupe Romane venant compléter à contre-saison la production de la troupe actuelle, recentrée sur un agnelage d'hiver - printemps. Le second va par contre effectuer une substitution

complète de son troupeau, son premier objectif étant bien l'amélioration de la productivité. Le recours à l'accélération du rythme d'agnelage, sans modification du type génétique, serait une autre possibilité pouvant paraître plus simple, mais dont les conséquences en terme d'adaptation du système ne doivent pas être sous-évaluées.



...par une introduction partielle de la race Romane...

Le premier éleveur conduit actuellement une troupe de 875 brebis de type herbager sur une surface de 100 hectares, dont 9 de maïs ensilage et le reste en prairies. Le niveau de productivité actuel tourne autour de 1,1. Son projet est d'introduire 230 brebis supplémentaires, de race Romane, sans augmentation de surface. Ces brebis seront conduites en contre-saison, et les brebis de type herbager ne seront plus épongées ni inséminées. Le renouvellement de la troupe romane sera assuré par l'achat annuel de 40 agnelles. Par prudence, le chiffrage est basé sur une productivité de 1,55 agneau par brebis, hors triples et quadruples (vendus à 8 jours), et sur une dépréciation commerciale des agneaux F1 de 5% et des brebis de réforme de 10%. L'augmentation du chargement sera faite sans intensification de la surface fourragère, d'où la nécessité d'acheter du foin, en plus de la paille. Cette absence d'autonomie fourragère pénalise les résultats, mais, après paiement de l'annuité liée à l'agrandissement de la bergerie, le solde dégagé compense les deux tiers du CTE.

Produits en +	36 490	Produits en -	5 200
360 agneaux	32 190	Achat 40 agnelles	5 200
Réformes, laine	1 780		
180 PB&PS	2 520		
Charges en -	1 700	Charges en +	19 550
Frais de reproduction	1 700	Concentrés	11 690
		Achat 62 T foin	4 650
		Achat 35 T paille	1 400
		Frais d'élevage	1 310
		Mécanisation	500
Solde		13 440	
Solde/brebis suppl.		58	
Annuité hors autofinancement		7 700	
Arrêt CTE		8 630	
% CTE compensé		67 %	

...ou par une substitution complète

Dans ce GAEC de 1 200 brebis et 80 vaches allaitantes, la substitution des " brebis de pays " par des brebis romanes a déjà débuté depuis 2 ans, par l'achat de la moitié du renouvellement. Au terme d'une transition de 7 ans, le cheptel sera intégralement constitué de brebis romanes. Il s'agit avant tout de remonter la productivité, actuellement de l'ordre d'un agneau par brebis. L'objectif est chiffré à 1,55 agneau par brebis, sans accélération du rythme d'agnelage, du moins dans un premier temps. Le système produira 30% d'agneaux de race pure romane et 70% de F1, d'où une dépréciation commerciale des agneaux chiffrée à 9%. Le solde dégagé permet à la fois de compenser la fin du CTE et de faire face à l'annuité correspondant à l'agrandissement de la bergerie et des bâtiments de stockage et à l'achat des agnelles (surcoût de 40 € par rapport aux agnelles de boucherie vendues).

Produits en +	55 580	Produits en -	10 090
650 agneaux	55 580	Dépréciation agneaux	8 290
		Dépréciation réformes	1 800
Charges en -	950	Charges en +	27 340
Frais de reproduction	950	Concentrés	22 170
		SFP	2 420
		Frais vétérinaires	1 200
		Frais d'élevage	490
		Mécanisation	1 060
Solde		19 100	
Solde/brebis suppl.		16	
Annuité hors autofinancement		6 100	
Arrêt CTE		12 600	
% CTE compensé		103 %	





Augmenter la plus-value

La recherche d'une plus-value supplémentaire est une autre possibilité pour maintenir le niveau des produits sans augmenter ni intensifier le troupeau comme la surface. Cet éleveur de 20 vaches laitières et 200 brebis, sur une petite surface de 46 hectares, a choisi d'augmenter la valeur ajoutée générée par son troupeau par 2 voies simultanées : le passage en sélection et la vente directe d'agneaux de boucherie. Côté sélection, son objectif relève plus de la "multiplication" : les ventes de mâles devraient rester marginales. Des aides à la sélection (Conseil Régional) ont été prises en compte dans le chiffrage. Côté vente directe, l'éleveur emmène ses agneaux à l'abattoir et un prestataire les lui retourne découpés et conditionnés en caissettes. Il a dû investir dans une petite chambre froide. Ce sont les clients qui viennent chercher leur commande sur l'élevage. Le temps consacré à la vente directe peut être estimé à terme à 8 jours par an pour 50 agneaux, pour une plus-value de l'ordre de 75 € par agneau. Le solde dégagé permet de

couvrir le CTE et l'annuité correspondant à l'aménagement de la chambre froide et à l'achat d'une remorque (sélection).

Produits en +	7 070	Produits en -	-
Vente directe (50 agx)	3 750		
Vente agnelles (60)	1 340		
Vente mâles (4)	230		
Contrat de sélection	1 750		
Charges en -	-	Charges en +	4 000
		Sélection	1 150
		Alim. et F. d'él.	810
		Prestataire (VD)	1 630
		Transport (VD)	410
Solde			3 070
Solde/brebis suppl.			15
Annuité hors autofinancement			657
Arrêt CTE			1 655
% CTE compensé			146 %



CAD : des opportunités locales

Les enveloppes financières et les conditions d'attribution des CAD en font des opportunités beaucoup moins accessibles que les CTE. 2 éleveurs du Réseau ont cependant l'opportunité de signer des CAD intéressants, grâce à la localisation de leur exploitation.

Un exemple en zone de vallée...

Le premier, éleveur spécialisé de 1 100 brebis sur 125 hectares, a pu signer un CAD en 2006, lors de l'arrêt de son CTE, du fait de sa localisation dans une vallée qui fait l'objet de mesures de protection de la ressource en eau. Le montant du CAD est de 137,20 €/ha, avec comme principales contraintes l'intégration de la totalité de l'exploitation, le plafonnement du chargement à 1,6 ugb/ha, un minimum de 55% d'herbe dans la SAU et 75% dans la SFP, le respect d'un plan de fumure, la réduction des traitements phytosanitaires et l'amélioration du paysage. Du fait de l'absence de plafond par exploitation (intégration de toute la surface), le montant du CAD sera de presque le double de celui du CTE.





Diversifier les activités

Mettre en place une activité de diversification est une autre solution pour augmenter le produit de l'exploitation. Cet éleveur de 500 brebis sur 101 hectares a le choix entre deux activités : ferme pédagogique ou aire naturelle de camping. L'activité de ferme pédagogique, qui ne comprend pas d'impératif d'hébergement, bénéficierait de la localisation favorable liée à l'accès rapide à un centre urbain : possibilité d'un nombre important de groupes, avec un objectif de 40 classes ou groupes d'enfants, plus quelques groupes d'adultes. L'aire naturelle de camping comprendrait 25 emplacements, dont 5 avec des caravanes à louer à la semaine. Potentiellement plus rémunératrice que la ferme pédagogique, cette activité est également beaucoup plus astreignante en saison touristique, et elle est aussi fortement dépendante du potentiel de fréquentation du secteur. La subvention pour l'investissement dans l'aire de camping n'a pas été prise en compte dans le chiffrage.

Produits en +	31 675	Produits en -	-
Ferme pédagogique	8 175		
Camping	23 500		
Charges en -	-	Charges en +	9 650
		Ferme pédagogique	1 900
		Camping	7 750
Solde ferme pédagogique			6 275
Solde camping			15 750
Annuité ferme pédagogique			1 750
Annuité camping			10 580
Arrêt CTE			5 560
% CTE compensé ferme pédagogique			81 %
% CTE compensé camping			93 %

... Un exemple en zone de marais

Le second éleveur, dont les 420 brebis et les 35 vaches allaitantes valorisent une surface de 128 hectares, dont 111 de prés de marais, devrait pouvoir signer un CAD en 2007 à la fin de son CTE, les marais bénéficiant d'une certaine priorité. 3 niveaux d'engagement sont possibles, de 153 €/ha (plafond de 60 unités d'Azote minéral et organique par hectare) à 305 €/ha (absence totale de fertilisation minérale et organique). L'éleveur devrait choisir le niveau intermédiaire, à 228,80 €/ha (plafond de 30 unités d'Azote), qui ferait plus que compenser l'arrêt du CTE. Les engagements communs aux différents niveaux sont le maintien des prairies permanentes de marais, l'absence de drainage et de traitements phytosanitaires, des fauches postérieures au 1er juin, un chargement annuel entre 0,6 et 1,4 UGB/ha pour les prairies pâturées, l'entretien du paysage et des fossés.

Ce travail a été réalisé par le Réseau d'Elevage Ovin de l'Ouest

Nathalie AUGAS - Chambre d'Agriculture de Charente - 05.45.84.09.28
 Alain GOUEDARD - Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine - 02.23.48.26.92
 Gilles CLENET - Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique - 02.51.71.52.52
 Laurent FICHET - Chambres d'Agriculture du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe - 02.41.33.61.00
 Daniel INGREMEAU - Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres - 05.49.77.15.16
 Stéphane MIGNE - Chambre d'Agriculture de Vendée - 02.51.36.82.77
 Olivier PAGNOT - Chambre d'Agriculture de la Vienne - 05.49.44.74.13
 Emilie VALLET - Chambre Agri Vienne - 05.49.44.74.15
 Vincent BELLET - Institut de l'Elevage - 05.49.44.74.94

